

PROVINCE DE QUÉBEC,
Arrondissement de Licences de Témiscouata. }

L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.

AVIS est par le présent donné que Tancrède Desjardins, de Fraserville, demande une licence d'hôtel pour vendre des liqueurs dans la maison de Jean Bérubé, Rue de la Côte, Fraserville.

L. V. DUMAIS
Inspecteur en chef.

3 Juin 1884.

5 Juin 1884. 2f.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour jetée à Sault au Cochon," seront reçues à ce bureau jusqu'à Vendredi, le 6 Juin prochain, inclusivement, pour la construction

D'UN BLOC ISOLÉ

A

Sault au Cochon, Comté de Saguenay, Québec,

d'après les plans et le devis que l'on pourra voir en s'adressant à M. Simon Cimon, Malbaie, ou au bureau de l'ingénieur des travaux du port, rue Dulhousie, Québec.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront point prises en considération, si elles ne sont faites sur les formules fournies dont les blancs devront être convenablement remplis, et si elles ne portent pas leurs propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission. Ce chèque sera contiguë si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 14 mai 1884. }
29 mai 1884. 2f

L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DE LIQUEURS, 1883.

AVIS est par le présent donné, que le 27 juin prochain, à DIX heures du matin, il y aura au Palais de Justice du District de Kamouraski, en la ville de Fraserville, une assemblée du Bureau des Commissaires de Licences pour l'arrondissement de Témiscouata, aux fins de délibérer sur les demandes de certificats pour les licences que l'Acte précité l'autorise à accorder.

Par ordre du Bureau,

L. V. DUMAIS,
Inspecteur en chef

Fraserville, 19 mai 1884.

22 mai 1884.

ORGUES-HARMONIUMS

"DOMINION"

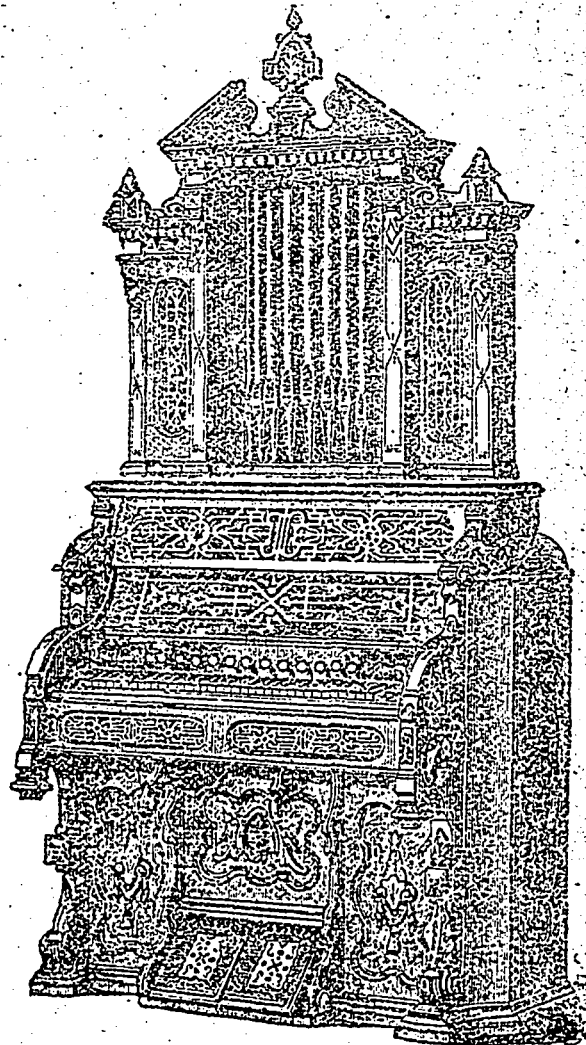
FABRIQUÉS A

BROWMANVILLE, ONT.

Pour Chapelles, Eglises et Salons.

50 PREMIERS PRIX

dans différentes parties du monde.



Satisfaction garantie.—Prix plus bas que partout ailleurs en égard à la qualité.—Catalogues illustrés expédiés sur demande.—Prix de ces instruments: de \$50 à \$1000.

Une centaine d'instruments toujours en magasin.

S'adresser à

L. E. N. PRATTE

No. 1676, Rue Notre-Dame, Montréal

Dépôt Général des Orgues "DOMINION."